

	<p>Mandat septembre 2024</p>
---	--

QUI SOMMES-NOUS?

Immunisation Canada est une coalition nationale d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles et d'organismes de la santé, du gouvernement et du secteur privé vouée à promouvoir les avantages de la vaccination. Elle s'intéresse particulièrement à favoriser la connaissance et l'emploi des vaccins approuvés pour utilisation au Canada en référence aux recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI)¹. Elle fournit au public et aux professionnelles et professionnels de la santé des données factuelles sur les vaccins afin de contribuer au contrôle, à l'élimination et à l'éradication des maladies évitables par la vaccination au Canada.

OBJECTIFS

Sensibilisation : Immunisation Canada produit des documents factuels d'application des connaissances sur les vaccins et les maladies évitables par la vaccination pour le public et les professionnelles et professionnels de la santé. Il s'agit notamment de fiches d'information, de guides de poche, de vidéos, de webinaires, de balados, d'articles, d'affiches et d'images pour les médias sociaux. Ces documents visent à renforcer la confiance en la vaccination et les connaissances vaccinales et constituent des ressources factuelles et dignes de foi pour le public et les professionnelles et professionnels de la santé.

Promotion de la santé : Immunisation Canada prépare et met en œuvre des campagnes de vaccination factuelles pour permettre aux gens d'exercer un meilleur contrôle sur leur santé et de l'améliorer. Ces campagnes diffusent des documents d'application des connaissances qui font connaître les avantages et l'innocuité des vaccins recommandés au cours de la vie. Les porte-parole spécialisés d'Immunisation Canada se tiennent en contact avec les médias pour promouvoir des messages positifs et informatifs sur l'immunisation et les maladies évitables par la vaccination.

Actions de revendication : Immunisation Canada préconise des politiques pour la santé qui appuient l'objectif de contrôler, d'éliminer et d'éradiquer les maladies évitables par la vaccination au Canada.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Coalition fondée sur l'adhésion, Immunisation Canada rend des comptes à ses membres. Elle n'est pas constituée en personne morale, mais est hébergée par l'Association canadienne de santé publique (ACSP)².

¹ Le CCNI est un comité consultatif national de spécialistes des domaines de la pédiatrie, des maladies infectieuses, de l'immunologie, de la microbiologie médicale, de la médecine interne et de la santé publique. Il relève de la sous-ministre adjointe, du sous-ministre adjoint de la Direction générale de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses; en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, le CCNI fournit sur une base continue et ponctuelle des conseils médicaux, scientifiques et de santé publique prenant la forme de recommandations sur l'utilisation des vaccins déjà ou nouvellement approuvés au Canada. Pour en savoir plus, consulter : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni.html>.

² L'ACSP est le porte-parole de la santé publique au Canada. Son indépendance, ses liens avec la communauté internationale et le fait qu'elle est la seule organisation non gouvernementale canadienne à se consacrer exclusivement à la santé publique font qu'elle est idéalement placée pour conseiller les décideurs et les décideuses à propos de la réforme du réseau de santé publique et pour orienter les initiatives visant à protéger

Membres : Immunisation Canada est composée d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles et d'organismes de la santé, du gouvernement et du secteur privé. Tous doivent être intéressés à contribuer au contrôle, à l'élimination et à l'éradication des maladies évitables par la vaccination au Canada en sensibilisant les personnes de tout âge à la vaccination. Les organismes membres sont habituellement d'envergure nationale ou représentent un élément ou un segment unique de la société et de la culture canadiennes. Chacun a sa représentante, son représentant attitré (ayant le droit de vote), mais d'autres représentantes et représentants peuvent participer aux réunions et aux activités de la coalition.

Comité de direction : Le comité de direction énonce les directives globales sur la gouvernance et le fonctionnement d'Immunisation Canada; il se compose de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président, de la gestionnaire ou du gestionnaire des Initiatives en immunisation de l'ACSP (la personne responsable de l'appui à Immunisation Canada) et de la directrice générale ou du directeur général de l'ACSP (qui assure la supervision budgétaire et juridique).

Secrétariat : Composé d'employées et d'employés de l'ACSP relevant du comité de direction, le Secrétariat gère les activités quotidiennes, l'administration et la logistique de la coalition.

RÔLES ET ACTIVITÉS DES MEMBRES

L'adhésion à Immunisation Canada est organisationnelle et non pas personnelle. Les organismes membres se divisent en trois catégories :

1. Les organismes membres à part entière;
2. Les organismes membres commanditaires;
3. Les organismes membres gouvernementaux.

Organismes membres à part entière

Les organismes membres à part entière sont des membres votants; ce sont généralement des organisations non gouvernementales, des associations professionnelles et d'autres organismes du secteur de la santé. Les membres à part entière renforcent la capacité d'Immunisation Canada d'atteindre ses objectifs par les moyens suivants :

- En participant aux réunions d'Immunisation Canada par l'entremise de leur représentante, leur représentant désigné (ou de sa déléguée, son délégué);
- En promulguant les messages d'immunisation et le recours à la vaccination par l'entremise de leurs membres et de leurs réseaux;
- En apportant un soutien en nature au travail d'Immunisation Canada (p. ex. espace d'exposition gratuit aux congrès et autres rencontres, inclusion de matériel promotionnel dans les voies de communication de l'organisme).

Organismes membres commanditaires

Les organismes membres commanditaires n'ont pas le droit de vote; ce sont généralement des entreprises. Ils renforcent la capacité d'Immunisation Canada d'atteindre ses objectifs en fournissant des subventions illimitées à l'éducation³ et :

- En participant aux réunions d'Immunisation Canada par l'entremise de leur représentante, leur représentant désigné (ou de sa déléguée, son délégué);
 - N.B. : Les membres commanditaires n'exercent aucune influence sur les priorités ni sur le contenu des programmes.

la santé individuelle et collective au Canada et dans le monde. Ses membres croient en l'accès universel et équitable aux conditions de base nécessaires pour parvenir à la santé pour tous.

³ Pour plus de détails, voir la rubrique [Commandites](#) du présent document.

- En donnant des conseils techniques sur des questions liées à certains produits ou vaccins et, plus généralement, au domaine de la vaccinologie (recherche-développement, fabrication, distribution, approvisionnement, conformité des produits, homologation);
- En donnant des conseils techniques sur le marketing, la promotion, la sensibilisation et les études de marché;
- En apportant des ressources et un soutien en nature aux projets d'Immunisation Canada.

Organismes membres gouvernementaux

Les organismes membres gouvernementaux n'ont pas le droit de vote; se sont généralement des ministères ou organismes fédéraux, provinciaux ou territoriaux ou des services municipaux. Les membres gouvernementaux renforcent la capacité d'Immunisation Canada d'atteindre ses objectifs par les moyens suivants :

- En participant aux réunions d'Immunisation Canada par l'entremise de leur représentante, leur représentant désigné (ou de sa déléguée, son délégué);
- En donnant des conseils techniques sur des questions liées à certains produits ou vaccins et, plus généralement, au domaine de la vaccinologie (recherche-développement, fabrication, distribution, approvisionnement, conformité des produits, homologation);
- En promulguant les messages d'immunisation et le recours à la vaccination par l'entremise de leurs membres et de leurs réseaux;
- En apportant un soutien en nature au travail d'Immunisation Canada (p. ex. espace d'exposition gratuit aux congrès et autres rencontres, inclusion de matériel promotionnel dans les voies de communication de l'organisme).

COMITÉ DE DIRECTION

Composition

Le comité de direction est composé de cinq (5) membres d'office :

- La présidente, le président;
- La vice-présidente, le vice-président;
- La présidente sortante, le président sortant;
- La gestionnaire, le gestionnaire des Initiatives en immunisation de l'ACSP;
- La directrice générale, le directeur général de l'ACSP.

La gestionnaire, le gestionnaire des Initiatives en immunisation est secrétaire du comité de direction.

La présidente, le président, la vice-présidente, le vice-président et la présidente sortante, le président sortant sont des membres supplémentaires d'Immunisation Canada, mais ne représentent pas un organisme membre.

Fonctions

Le comité de direction veille au bien-être général d'Immunisation Canada et exerce quatre (4) fonctions principales :

- Fixer les grandes orientations;
- Détenir la responsabilité fiduciaire;
- Gérer les relations avec les membres d'Immunisation Canada et divers publics (bailleurs de fonds, gouvernements, professionnels de la santé);
- Encadrer le Secrétariat.

Outre ces fonctions principales, les membres du comité de direction ont des obligations particulières :

- La présidente, le président :
 - Prépare l'ordre du jour des réunions en collaboration avec le Secrétariat;

- Préside les réunions;
- Est le principal porte-parole d'Immunisation Canada;
- Représente Immunisation Canada aux réunions externes.
- La vice-présidente, le vice-président :
 - Préside les réunions en l'absence de la présidente, du président;
 - Est un porte-parole secondaire d'Immunisation Canada;
 - Représente Immunisation Canada aux réunions externes.
- La présidente sortante, le président sortant :
 - Préside les réunions en l'absence de la présidente, du président et de la vice-présidente, du vice-président;
 - Est un porte-parole secondaire d'Immunisation Canada;
 - Représente Immunisation Canada aux réunions externes.

Durée des fonctions

Les mandats commencent le premier (1^{er}) jour de janvier et se terminent le trente-et-unième (31^e) jour de décembre.

La présidente, le président exerce un mandat de deux ans.

La vice-présidente, le vice-président est élu par les membres à part entière pour un mandat de deux ans. Après deux ans, elle, il accède automatiquement à la présidence.

Si la vice-présidente, le vice-président est dans l'impossibilité d'exercer la présidence, les membres à part entière élisent un nouveau vice-président, une nouvelle vice-présidente et un nouveau président, une nouvelle présidente.

La vice-présidente, le vice-président et la présidente sortante, le président sortant exercent des mandats de deux ans.

Si la présidente, le président est incapable de terminer son mandat, la vice-présidente, le vice-président assume la présidence, et les membres à part entière élisent un nouveau vice-président, une nouvelle vice-présidente. Si la vice-présidente, le vice-président doit assumer la présidence pour terminer le mandat de sa prédécesseure, son prédécesseur, cela ne l'empêche pas d'exercer ensuite un plein mandat à la présidence.

Mises en candidature et procédure électorale

Un organisme membre à part entière d'Immunisation Canada peut soumettre une candidature à la vice-présidence ou à la présidence (selon le cas) pour mise aux voix par tous les membres à part entière.

L'appel de candidatures est lancé par le Secrétariat tous les deux ans, avant la fin du mandat de la présidente, du président en fonction.

Les mises en candidature reçues avant la date indiquée sont communiquées aux organismes membres à part entière; le vote a lieu par scrutin électronique.

S'il y a une seule mise en candidature, un scrutin de ratification a lieu par voie électronique.

SECRETARIAT

Le Secrétariat d'Immunisation Canada est géré par l'Association canadienne de santé publique (ACSP), cette dernière devant obtenir le financement nécessaire. Constitué d'employées et d'employés de

l'ACSP, le personnel du Secrétariat ne vote pas aux réunions d'Immunisation Canada, ni à celles du comité de direction. Ses activités consistent à :

- Mettre au point et diffuser les ressources d'Immunisation Canada;
- Appuyer la présidente, le président, la vice-présidente, le vice-président et la présidente sortante, le président sortant;
- Servir de point de contact pour les médias;
- Communiquer régulièrement avec les membres d'Immunisation Canada par divers moyens;
- Organiser les réunions d'Immunisation Canada et en préparer les procès-verbaux;
- Obtenir le financement nécessaire au travail d'Immunisation Canada et coordonner son budget;
- Entretenir le site Web et les réseaux sociaux d'Immunisation Canada;
- Représenter Immunisation Canada aux réunions externes, au besoin.

RÉUNIONS DES MEMBRES

Les membres d'Immunisation Canada tiennent jusqu'à quatre (4) réunions ordinaires par année (dont l'assemblée générale annuelle). Les réunions ont lieu virtuellement (par Zoom ou par Teams), en présentiel ou selon une formule hybride. Elles sont programmées à l'avance pour favoriser la participation active des organismes membres. La représentante, le représentant désigné de chaque organisme membre est censé assister à toutes les réunions. Si cette personne n'est pas disponible, sa déléguée, son délégué y assiste à sa place.

Les frais de déplacement des représentantes et des représentants qui assistent aux réunions en présentiel sont à la charge de leur organisme membre respectif.

GROUPE DE TRAVAIL

Des groupes de travail peuvent être mis sur pied, s'il y a lieu, pour élaborer des plans ou aborder des problèmes particuliers à discuter et à faire approuver par les membres à part entière. Ces groupes de travail se réunissent virtuellement, au besoin.

Le groupe de référence spécialisé, un groupe de travail permanent d'Immunisation Canada, a pour mandat d'examiner les ressources de la coalition.

QUORUM ET VOTE

Une simple majorité des organismes membres à part entière constitue le quorum d'une réunion ou d'un scrutin. Seule la représentante, le représentant désigné de chaque organisme membre à part entière a le droit de vote. La présidente, le président ne vote qu'en cas de partage égal des voix. Le scrutin peut se tenir durant les réunions, ou par voie électronique en dehors des réunions. Le personnel du Secrétariat ne vote pas.

NOUVEAUX MEMBRES

Une demande d'ajout d'un organisme membre à part entière peut être présentée en tout temps. Le Secrétariat organise alors un scrutin électronique au cours duquel les organismes membres à part entière peuvent accepter le nouvel organisme membre par un vote à la pluralité des voix.

Processus

- L'organisme demandeur remplit un formulaire d'adhésion et le fait parvenir au Secrétariat.
- La demande est présentée au comité de direction, qui en fait une première lecture pour s'assurer qu'il est complet et vérifier si le demandeur a le droit d'être membre.
- Si le formulaire de demande est jugé admissible et complet par le comité de direction, il est envoyé par courriel aux organismes membres à part entière, accompagné d'un lien pour le scrutin électronique.

- Les votes reçus avant la date indiquée sont comptés par le Secrétariat. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente, du président est prépondérante. Le comité de direction confirme l'acceptation ou le rejet de la demande.
- Une fois le résultat du scrutin confirmé par le comité de direction, le demandeur et les organismes membres en sont informés.
- Si la demande est acceptée, la liste des membres et les listes de diffusion d'Immunisation Canada sont mises à jour.

ÉVALUATION

Le Secrétariat évalue continuellement les activités d'Immunisation Canada et présente un rapport annuel aux membres à l'assemblée générale annuelle.

COMMANDITES

Les activités de commandite et de financement respectent la Politique de relations publiques et de commandites de l'Association canadienne de santé publique (ACSP) (<https://www.cpha.ca/fr/politique-de-commandites-dentreprises>) et le « [Code d'éthique régissant l'obtention de fonds pour Immunisation Canada](#) » (annexe A).

Bien que la collecte de fonds pour les activités d'Immunisation Canada incombe au Secrétariat, les organismes membres sont invités à partager toute information pouvant faciliter le processus.

ACTIONS DE REVENDICATION

Les actions de revendication d'Immunisation Canada appartiennent en propre aux organismes membres à part entière, indépendamment des organismes membres commanditaires et gouvernementaux.

Les organismes membres à part entière sont invités à adopter et à promouvoir les revendications d'Immunisation Canada, mais ils ne peuvent pas émettre de revendications au nom de la coalition sans l'autorisation expresse du comité de direction.

Dans la mesure du possible, les organismes membres à part entière ont l'occasion de se prononcer sur une revendication. Cependant, le comité de direction se réserve le droit d'agir sans leur avis lorsque les délais sont serrés.

RÉVISION

Le présent mandat est révisé tous les deux ans et approuvé par les organismes membres à part entière d'Immunisation Canada.



ANNEXE A

Code d'éthique régissant l'obtention de commandites ou de fonds pour Immunisation Canada

Les interactions entre les bailleurs de fonds d'Immunisation Canada visent avant tout à atteindre l'objectif de la coalition, soit de fournir des données d'immunisation factuelles au sujet des maladies évitables par la vaccination au Canada et de contribuer à leur contrôle, à leur élimination et à leur éradication en favorisant la connaissance et l'utilisation des vaccins au sein du public et chez les professionnelles et professionnels de la santé : les vaccins recommandés par le Comité consultatif national de l'immunisation et les vaccins approuvés pour utilisation au Canada.

Les relations d'Immunisation Canada avec ses bailleurs de fonds sont encadrées par la Politique de relations publiques et de commandites de l'ACSP (<https://www.cpha.ca/fr/politique-de-commandites-dentreprises>). Cette politique et ses principes visent à protéger la mission et l'intégrité de l'ACSP, et par extension, celles d'Immunisation Canada, tout en appuyant les démarches de collecte de fonds. Toute situation pouvant constituer une exception à la politique ou à ses principes est passée en revue par le comité de direction d'Immunisation Canada, qui interprète la politique et ses principes de bonne foi.

Outre la Politique de relations publiques et de commandites de l'ACSP, Immunisation Canada se guide sur les principes suivants :

- Immunisation Canada a la responsabilité exclusive et le seul pouvoir d'approbation du contenu et des graphiques des documents d'application des connaissances, de promotion de la santé et de communication qu'elle produit.
- Immunisation Canada a la responsabilité de l'élaboration, de l'organisation, de la mise en œuvre, de l'administration, de la diffusion et de l'évaluation des campagnes d'information et de sensibilisation du public.
- Immunisation Canada ne cite ni n'approuve aucun produit de marque particulier dans ses documents.
- Immunisation Canada ne permet pas l'utilisation de son nom ni de son logo sans son consentement exprès.
- Immunisation Canada n'accepte pas de financement à des fins incompatibles avec ses buts.